

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Foncière d'Habitat et Humanisme

En souscrivant au capital de la Société Foncière d'Habitat et Humanisme, vous permettez l'achat et la rénovation de logements destinés aux familles et personnes seules, en difficulté.

Pour souscrire : merci de compléter et signer la demande de souscription ci-dessous et de l'envoyer, accompagnée de votre chèque libellé à l'ordre de « Foncière d'Habitat et Humanisme – Augmentation de capital » si vous avez choisi ce moyen de paiement, à :

Foncière d'Habitat et Humanisme, Relations Actionnaires 69 chemin de Vassieux 69647 Caluire et Cuire cedex

Vous pouvez également régler votre souscription nominative par virement :
intitulé «AUG FHH 2024 Nom Prénom »
IBAN : FR76 3000 3012 0600 0372 6330 464 - BIC : SOGEFRPP

Pièces justificatives à produire pour les souscriptions à partir de 10 000 € :

- Personne physique : copie d'une pièce d'identité valide et d'un justificatif de domicile (- de 3 mois)
- Société : K bis, et pour une association : n° SIRET et PV de nomination du mandataire.

Un accusé vous sera adressé au plus vite. Une attestation fiscale sera adressée à tout souscripteur personne physique, après la fin de l'augmentation, charge à lui de l'utiliser ou non dans le cadre de sa déclaration de revenus et sous réserve de son éligibilité.

Contact : 04 72 26 03 48 • epargne.solidaire@habitat-humanisme.org

La présente augmentation de capital en numéraire par émission de 75 000 actions nouvelles pour un montant de 11 250 000 € (soit 6 900 000 € en capital et 4 350 000 € en prime d'émission) est décrite dans le prospectus portant le numéro d'approbation AMF n° 24 - 332 du 25/07/2024. L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes. **L'attention des souscripteurs est attirée sur le résumé du prospectus et notamment sur les paragraphes 2.3 et 3.4 qui recensent les principaux facteurs de risques en lien avec l'émetteur et avec ces augmentations de capital.** Le prospectus complet décrivant l'opération est disponible sur simple demande auprès de la Foncière d'H&H ou sur les sites internet : www.habitat-humanisme.org et www.amf-France.org



Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence des actions de la Foncière d'H&H. Le capital investi n'est pas garanti. Plus de renseignements sur www.finansol.org

Le présent bulletin de souscription constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »)

BULLETIN DE SOUSCRIPTION 2024

Je soussigné : Madame Monsieur Société

La souscription est nominative et individuelle / Pas de souscription par des couples

Nom et Nom de naissance, Prénom / Raison sociale

Adresse :

Code Postal et Ville :

Email

Tél. :

Date de naissance

déclare souscrire au capital de la Foncière d'Habitat et Humanisme. Valeur de l'action = **150 €**

Nombre d'actions souscrites :

En lettres :

En chiffres :

Soit la somme de

€, que je règle avec le chèque ci-joint par virement

- Je reconnais conserver un exemplaire du présent bulletin sur papier libre.

- J'autorise Habitat et Humanisme à me **transmettre tous les documents par email**

oui non

Le :

Signature :

CARACTÉRISTIQUES DE L'INVESTISSEMENT

- **Qui peut souscrire** : toute personne physique ou morale.
- **Souscription minimum** : 1 action = 150 €
- **Cotation** : les actions de la Foncière d'H&H ne sont pas cotées en Bourse.
- **Évolution de la valeur de l'action** : la valeur de l'action est fixée annuellement.
- **Cession** : les actions sont cessibles, Habitat et Humanisme s'engage à exercer ses meilleurs efforts pour répondre aux demandes de cession.
- **Durée de l'investissement** : pour permettre à Habitat et Humanisme de mener à bien ses projets de logements, il est recommandé de réaliser cet investissement solidaire dans une perspective à long terme.

FISCALITE

Dispositif en vigueur selon la législation au 01/01/2024.

Sous réserve d'être conservés pendant 5 ans, les titres souscrits ouvrent droit à l'avantage IR-SIEG : **réduction d'impôt sur le revenu, au titre des revenus 2024 de 25%** du montant de la souscription plafonné à 50 000 € (célibataires) et 100 000 € (contribuables mariés ou pacsé), avec un report en cas de dépassement sur les 4 années suivantes, dans la limite du plafonnement des niches fiscales à 10 000 € de réduction d'impôt par an et par foyer, avec faculté de report pendant 5 ans en cas de dépassement.

En tout état de cause, dès lors qu'il s'agit d'une réduction d'impôt, l'avantage fiscal ne peut en aucun cas excéder le montant de l'impôt dû, avant réduction d'impôt, au titre de l'année de souscription.

Ainsi, par exemple une souscription de 10.000 € donne droit à une réduction d'impôt de 2.500 €. Si l'impôt dû est de 2.000 €, les 500 € restants ne sont pas reportables sur l'exercice suivant. Ils ne seront alors pas pris en compte.

En l'état actuel des textes, les actions de la Foncière sont exclues de l'assiette de l'Impôt sur la fortune immobilière.

Conditions :

- En cas de revente des actions avant 5 ans (sauf en cas de décès, d'invalidité ou de licenciement), il sera procédé à une reprise de la totalité de la réduction d'impôt dans la limite du montant de la cession.
- En cas de revente des actions, vous acquitterez le droit de mutation en vigueur – avec un minimum de perception (25 € au jour d'édition de ce bulletin) et l'impôt sur la plus-value éventuelle.

Les principales caractéristiques de cette opération sont les suivantes :

Société émettrice : Foncière d'Habitat et Humanisme - Société en Commandite par actions - Capital Social : 227 226 568 € - Siège Social : 69 chemin de Vassieux - 69647 Caluire et Cuire cedex - RCS Lyon B 339 804 858

Opération : Émission de 75 000 actions par offre au public, dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription du 12 août au 02 septembre 2024 à raison de 1 action nouvelle pour 36 anciennes, au prix unitaire de 150 € par action entièrement libérée à la souscription. Les nouveaux actionnaires doivent être agréés par la gérance. Le nombre initial de 75 000 actions nouvelles pourra être augmenté de 11 250 actions nouvelles additionnelles, pour porter le nombre total d'actions nouvelles à émettre à un maximum de 86 250 actions.

Période de souscription : 04 septembre au 20 décembre 2024. Les fonds provenant des souscriptions seront déposés à la banque Société Générale—18 rue du Chapeau-Rouge 69009 LYON, jusqu'à la délivrance du certificat du dépositaire.